



**COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate**

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE POUR CHAPAIS

Chapais, le 4 juin 2013 - la Ville de Chapais et ses employés représentés par le Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais (CSN), ont procédé hier soir à la signature d'une nouvelle convention collective.

Cette nouvelle convention est d'une durée de 7 ans et couvre la période du 2 mai 2012 au 1^{er} mai 2019. Elle prévoit des augmentations salariales de 2 % pour l'année 2012, de 2.5 % pour les années 2013 à 2017 et de 2,75 % pour l'année 2018. Des modifications ont été apportées à la couverture des services de la Ville, plus particulièrement au chapitre des heures de travail en hiver et en été, à la fois pour améliorer les services offerts à la population et les conditions de travail des employés.

Pour le maire de Chapais, monsieur Steve Gamache, et pour le président du Syndicat, monsieur Patrick Bruneau, ce nouveau contrat de travail est sans contredit une modernisation de la convention collective tant au niveau patronal que syndical.

- 30 -

Source : Jean Bernier
Directeur général
Ville de Chapais
418-745-2511 # 225



Photo M. Patrick Bruneau, président du syndicat et du maire, Steve Gamache.